

Téléphonie mobile Comment faire fondre la facture ?

C'est le moment de profiter de la valse des étiquettes. Tour d'horizon des bons plans.

PAR AMAURY MESTRE DE LAROCHE

1 Briser ses chaînes. Alors que les réajustements tarifaires se succèdent, il n'y a qu'une seule règle : bannir les engagements supérieurs à douze mois.

Ainsi, quand un forfait plus attractif se présente, on est libre de le prendre. Mieux, pour des utilisateurs occasionnels (moins de deux heures de communications mensuelles), il ne faut pas hésiter à basculer d'un abonnement à un paiement à la consommation (cartes prépayées). Pour rappel, en changeant d'opérateur, il est possible de conserver gratuitement son numéro (portabilité). Refuser de se réengager auprès de son opérateur, simple comme un coup de fil ? Pas toujours. En dix jours, l'UFC-Que choisir a reçu 450 témoignages de consommateurs dénonçant les pratiques mises en œuvre par les opérateurs pour obtenir leur réengagement. La technique ? Cadeaux et réductions sont habilement distribués par les commerciaux qui omettent souvent de préciser que les accepter signifie aussi se réengager pour douze ou vingt-quatre mois. Alors, méfiance ! Pour dénicher les meilleures opportunités dans l'offre pléthorique, une seule adresse : meilleurmobile.com

2 MVNO en embuscade.

On les appelle MVNO, ou opérateurs virtuels, et cela fait des années qu'ils existent. Ils ne sont pas opérateurs puisqu'ils n'ont pas de réseau propre, ils louent ceux des trois grands (Orange, SFR, Bouygues) pour ensuite casser les prix à la revente. Ils proposent des offres avec abonnement et en illimité pour des tarifs un peu moins élevés que les autres (10 à 30 % de rabais). A ce titre, chez Budget Mobile une heure de communication associée à l'envoi de 50 SMS revient à 11,40 € par mois. La Poste mobile, pour des utilisateurs très occasionnels (personnes âgées, enfants), propose sous forme de cartes prépayées un quart d'heure de communication (et 50 SMS) pour 5 €.

3 Cher mobile.

Attention aux pièges des téléphones offerts pour quelques euros avec un abonnement, ce n'est pas toujours une bonne affaire. Exemple, chez Orange un iPhone 4 (32G) couplé à un forfait mensuel d'une heure sur vingt-quatre mois revient en tout à 1 423€ contre 1 012€ pour la même chose en achetant le téléphone nu (sans abonnement) et en souscrivant à l'offre d'un MVNO. Calculez bien avant de vous engager.

4 A prix réduit, service réduit.

Pour contrer Free, deux des grands opérateurs ont riposté avec des formules dites « d'abondance » à petit prix et sans aucun engagement sur la durée. Ainsi, pour 40 € avec l'offre B&You (Bouygues) ou Sosh (Orange) les appels, les SMS, les MMS et les connexions Internet* sont illimités vers tous les opérateurs. Mais, attention, les téléphones ne sont pas subventionnés. Quant à l'assistance téléphonique, elle est aux abonnés absents, remplacée par un site Web. Mieux vaut être habitué des forums d'entraide en cas de pépin.

*Bridées en débit au-delà de 1 GO de données échangées.

5 Box à tout faire.

On l'oublie souvent mais, depuis un an, la plupart des fournisseurs d'accès à Internet (Free, SFR, Orange, Numericable) intègrent dans leurs forfaits ADSL résidentiels (ou proposent en option entre 3 et 5 €) la gratuité des appels vers les mobiles et les lignes fixes. Un bon moyen de réduire le nombre d'appels passés depuis le portable et donc son forfait.



C'est un vent de panique qui souffle sur les télécoms. Le triumvirat (Orange, SFR, Bouygues) doit enfin casser ses prix pour faire front à une nouvelle concurrence. Une bonne nouvelle après des années de racket que la Commission européenne n'a jamais manqué de relever. En janvier 2011, elle constatait encore que les factures hexagonales figuraient parmi les plus salées de l'Union avec 30 € en moyenne pour 54 appels et 50 textos. Dix euros de mieux que nos voisins britanniques, allemands et italiens. Mais voilà qu'un nouveau venu vient jouer les trouble-fête. Il s'agit de Free, l'opérateur qui a inventé l'abonnement ADSL plafonné à 30 €, obligeant en son temps toute la profession à s'aligner. *Bis repetita*, Free Mobile promet désormais de réduire les factures mobiles de moitié. Début des hostilités ? Janvier 2012. Peut-être avant, selon les indiscretions de la banque suisse UBS qui avance le mois de novembre pour le lancement d'un forfait illimité à 30 € incluant les appels, les SMS et Internet mobile. Les abonnés ADSL profiteraient même d'une ristourne mensuelle de 10 €. Résultat, la concurrence tremble et s'aligne déjà. C'est le bon moment pour profiter de la valse des étiquettes. Voici ce qu'il faut savoir avant de se lancer. ■